

FAITS DIVERS - JUSTICE

# Rennes : le procès d'une tentative d'enlèvement s'ouvre vendredi



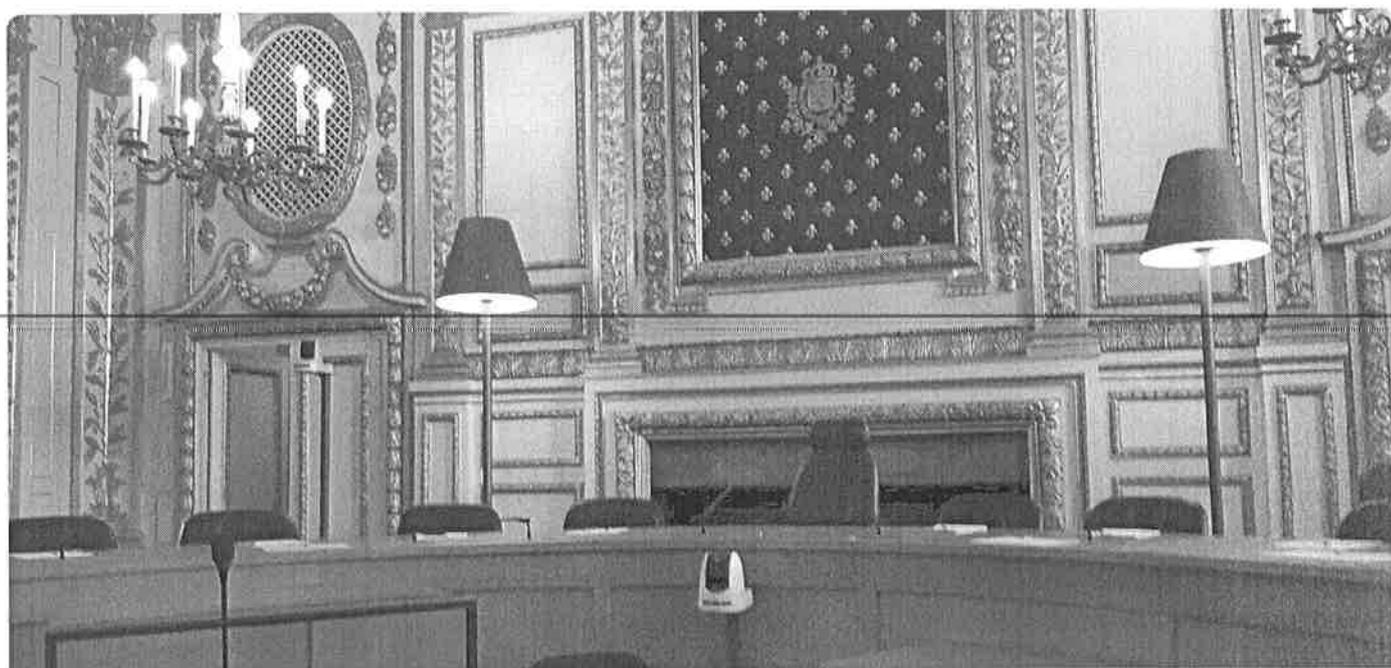
De France Bleu Armorique

Jeudi 17 novembre 2022 à 18:35

Par Loïck Guellec



Un adolescente, âgée de 16 ans, avait échappé à une tentative d'enlèvement en août 2020 à Noyal-sur-Vilaine, près de Rennes. Son agresseur, âgé de 39 ans, comparait à partir de vendredi 18 novembre devant les assises d'Ille-et-Vilaine. Il encourt 20 ans de réclusion.





Le procès d'une tentative d'enlèvement d'une adolescente s'ouvre vendredi 18 novembre devant les assises d'Ille-et-Vilaine © Radio France - Céline Guétaz

Le procès d'une tentative d'enlèvement s'ouvre ce vendredi matin 18 novembre devant la Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Un homme de 39 ans, ancien pompier volontaire et gérant de société, comparait jusqu'à mardi 22 novembre. **En détention provisoire depuis plus de 2 ans**, il avait agressé violemment une adolescente de 16 ans qui circulait à vélo à Noyal-sur-Vilaine. Il a été mis en examen pour "tentative d'enlèvement, violence avec usage ou menace d'une arme suivie d'une incapacité totale de travail supérieure à huit jours".

## Percutée par une camionnette

Ce **dimanche 23 aout 2020**, en début de soirée, cette jeune fille de 16 ans circule à vélo entre Brécé et Châteaugiron (Ille-et-Vilaine). Au lieu-dit Comloup à Noyal-sur-Vilaine, elle est percutée par une camionnette à l'arrière et projetée dans le fossé. Le conducteur, muni de menottes, tente de la ceinturer. elle se débat, l'homme arrive à l'attraper par la taille jusqu'au fourgon. L'adolescente résiste, lui donne un coup de genou dans les parties génitales et réussit à s'enfuir à pied. Mais le calvaire se poursuit car l'agresseur revient avec son véhicule et heurte la jeune fille qui se retrouve au fossé.

## Le scooter qui la sauve

Le pire aurait pu se produire si un scooter n'était pas arrivé ! Son jeune conducteur, âgé de 17 ans, la rassure et appelle les gendarmes qui arrivent rapidement sur les lieux. L'agresseur est en fuite, son véhicule est retrouvé dans le fossé, le moteur allumé. Vers 23h, 4 heures après les faits, **l'homme se dénonce** auprès des gendarmes dans un état de panique. La victime, grièvement blessée, est hospitalisée, souffrant de multiples fractures, d'ecchymoses, de dents cassés. Son incapacité totale de travail est évaluée par le médecin légiste à 120 jours.

## Confrontation

Pour la première fois depuis les faits, la victime, âgée aujourd'hui de 18 ans, sera confrontée à son **agresseur qui reconnaît les faits, parle de pulsion et affirme qu'il en a honte**. La jeune fille s'est constituée partie civile et sera représentée par Me Thierry Fillion et Me Agnès Coetmeur. L'accusé sera défendu par Me Anaïg le Noan. L'accusé encourt 20 ans de réclusion criminelle.



Loïck Guellec  
France Bleu Armorique